

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace Colucci de Castelnaud d'Estrétefonds.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADUZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALESSES, Philippe SEILLES,

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 08/12/2020

Membres présents : 44
Pouvoir : 2

CCCB : Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

CCF : Philippe CAUVIN, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Jacques OF

CCHT : Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Chantal AYGAT à Nicolas ALARCON, Jean Marc DUMOULIN à Cédric MAUREL

Secrétaire de séance : Daniel DUPUY

Domaine : Finances

Délibération n°: 20/022

Objet : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour le projet de création d'un

« Cahier du Patrimoine »

Véronique Millet, 6^{ème} Vice-Présidente, rappelle que le PETR Pays Tolosan s'est positionné sur un Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par l'Association Nationale des Pôles et Pays (ANPP). Cette démarche partenariale les éditions Milan Bayard, permet la réalisation d'un « Cahier du Patrimoine », un supplément de quarante pages qui sera distribué avec son magazine « Pyrénées ». Ce supplément « Cahier du Patrimoine » permettrait une large promotion touristique à l'échelle du territoire du Pays Tolosan.

Lors des Etats Généraux des Pôles et Pays qui se sont déroulés le 3 et 4 décembre 2020, nous avons été informés que notre candidature avait été retenue par les Editions Milan Bayard.

La conception du magazine sur le Pays Tolosan est entièrement assurée par l'équipe de la rédaction de Pyrénées Magazine, avec un tirage de 35 000 exemplaires en kiosque et une distribution postale auprès de ses 11 300 abonnées pour une parution prévue au mois de juin 2021.

Ce magazine touristique « Secret du Sud-Ouest : de vins en découvertes » est destiné à impulser une dynamique touristique en 2021 avec la participation des acteurs touristiques du territoire, et ce, dans le cadre de la coopération menée entre cinq GAL d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Ce projet vise à promouvoir les acteurs de la filière touristique, tout en encourageant la découverte du patrimoine culturel, gastronomique et oenotouristique du Pays Tolosan.

Les premiers échanges ont eu lieu avec les éditions Milan Bayard. Le montant maximal de cette opération est estimé à 47 976 € TTC. L'autofinancement maximal restant à charge est estimé à 40 % du coût de cette prestation.

Cette opération est une action locale menée par le PETR Pays Tolosan, dans le cadre plus global de la coopération « Secret du Sud-Ouest : de vins en découvertes ». Il est proposé au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader au titre de la mesure 19.3 (coopération).

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 - Déposer des demandes d'aides au taux le plus haut au titre du projet de création d'un Cahier du Patrimoine auprès du dispositif Leader (mesure 19.3),
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2020.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 décembre 2020
Au registre sont les signatures